

Solidaires en action N° 52

Le 31 janvier 2011

LOPSSI 2 : refusons la société de la peur !

Le projet de « loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure » (LOPSSI 2) vient d'être adopté en deuxième lecture au Sénat. La LOPSSI 2 relaie un discours politique belliqueux : répression, exclusion, stigmatisation, suspicion.

Ce énième fatras sécuritaire prévoit d'abord **d'étendre considérablement les dispositifs de fichage et de vidéosurveillance**. Non contente de reconduire les **fichiers de police et de gendarmerie actuels** (STIC et JUDEX) – pourtant détournés de leurs objectifs initiaux, truffés d'erreurs, incontrôlables et, de fait, incontrôlés – la loi va à **les interconnecter et à les étendre**. Les **données relatives à un suspect innocenté ne seront pas systématiquement effacées** : pourront donc être maintenues dans ces fichiers dits « d'antécédents » des personnes qui, en réalité, n'en auront pas ! Les autorités pourront placer des dispositifs de vidéosurveillance pratiquement partout sur la voie publique ; toutes les entreprises privées pourront installer des caméras aux abords de leurs établissements ; les préfets pourront faire de même le long du parcours des manifestations.

Le projet comporte aussi un imposant volet répressif. Ainsi, en guise de « réponse » aux difficultés de certaines familles, ses rédacteurs ont imaginé un **couvre-feu pour les mineurs de moins de 13 ans**, un nouveau « **contrat de responsabilité parentale** » – qui renforcera la marginalisation de certains parents – et une procédure proche de la **comparution immédiate devant le tribunal pour enfants** – qui achèvera d'aligner la justice des mineurs sur celle des majeurs, devançant ainsi le débat public sur la réforme prévue de l'ordonnance de 1945.

Enfin, ce projet confie à l'autorité administrative de **nouveaux pouvoirs d'atteinte aux libertés individuelles en dehors de tout contrôle judiciaire** : filtrage des sites Internet, dépistages contraints, expulsion en 48 heures des squatters et des occupant-e-s d'habitations « hors normes » tels que campements, bidonvilles, mobil-homes, maisons sans permis de construire ou habitats choisis (yourtes, tipis, cabanes...) et destruction des biens, délit de vente à la sauvette....

Comme les précédents, ce texte s'annonce inefficace du point de vue des fins qu'il prétend atteindre, mais très efficace au regard de ses fins réelles : **il nous prépare une société du contrôle, fondée sur une stratégie de la tension** particulièrement nette dans le discours guerrier prononcé le 30 juillet dernier par le chef de l'Etat à Grenoble. L'Union Syndicale Solidaires refuse la société sécuritaire, basée sur la peur et la suspicion que veut nous imposer ce gouvernement ! Nous appelons l'ensemble des citoyen-ne-s à résister contre l'application des mesures liberticides contenues dans cette loi.

Contre le racisme, pour la régularisation des sans-papiers

De très nombreuses organisations syndicales, associatives, politiques sont signataires de cet appel pour une mobilisation nationale et unitaire contre le racisme, la politique d'immigration du gouvernement et pour la régularisation des sans-papiers.

Au lendemain de la victoire de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle de 2007 était créé, pour la première fois dans l'histoire de la République, un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement. Depuis, des dizaines de milliers d'étrangers en situation irrégulière, hommes, femmes, enfants, sont traqués, arrêtés et expulsés, y compris dans un pays en guerre comme l'Afghanistan. Voulu par le chef de l'Etat, mise en œuvre par ses gouvernements successifs, le ministère de l'Intérieur aujourd'hui, et soutenue par l'UMP et ses alliés à l'Assemblée, cette politique est inacceptable car elle viole des principes humanitaires élémentaires et des dispositions internationales ratifiées par la France. A cela se sont ajoutés les effets désastreux du pseudo-débat sur l'identité nationale puis la chasse aux Roms. **Pour que cesse cette situation qui porte atteinte à des droits fondamentaux, menace gravement le droit d'asile et ruine l'existence des personnes étrangères visées, nous appelons à une manifestation nationale et unitaire le 28 mai 2011**, à la date anniversaire de la création du ministère de l'Immigration qui perdure aujourd'hui sous une autre forme. Nous exigeons sa suppression, l'arrêt immédiat de cette politique et la régularisation des sans-papiers.

Cooper Bolbec : vers une manifestation régionale...

La lutte continue, pour les salarié-e-s de cette usine. Le syndicat SUD, avec Solidaires 76 et SUD Chimie Solidaires, envisage notamment une manifestation vers la préfecture de Rouen, début mars. Une occasion pour tous de se montrer... Solidaires !

Pour augmenter les salaires dans la Fonction publique

Toutes les organisations syndicales de la Fonction publique, sauf FO, ont lancé cet appel unitaire :

Le mouvement social de l'automne 2010, qui s'est développé autour d'exigences communes sur les salaires, l'emploi et les retraites, fort du soutien d'une large majorité de la population, restera marqué par son ampleur et sa détermination. Dans cette mobilisation interprofessionnelle, les personnels de la Fonction publique ont été massivement présents. L'ensemble des observateurs a souligné le rôle qu'ont joué dans notre pays le haut niveau de la protection sociale, les services publics et l'importance de l'emploi public pour lutter contre la crise financière. Ces atouts sont menacés par la politique d'austérité menée par le gouvernement au risque de compromettre la sortie de crise.

La politique salariale conduite dans la Fonction publique est, à cet égard et pour les personnels, particulièrement pénalisante. Des années de politique de moindre augmentation de la valeur du point par rapport à l'inflation ont conduit à une **perte considérable du pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique de l'hospitalière, de la territoriale et de l'Etat. Le gel projeté pour 2011, celui fortement envisagé pour 2012 et 2013, créeraient une situation sans précédent**, porteuse de lourds reculs sociaux et de bradage des qualifications. Et ce, d'autant qu'ils se cumuleraient avec la forte augmentation des retenues pour pension dans l'inacceptable loi de réforme des retraites. Il est urgent d'imposer d'autres choix, d'en finir avec l'artificielle opposition emplois/salaires.

Les organisations syndicales de la Fonction publique exigent du gouvernement des augmentations salariales, notamment par l'augmentation de la valeur du point, assurant le rattrapage des pertes accumulées depuis 2000 et la progression du pouvoir d'achat, une meilleure reconnaissance des qualifications, une amplitude réelle des carrières.

8 février : manifestation nationale du personnel de la Sécu

Le personnel de la Sécu subit de plein fouet la politique de restrictions budgétaires imposée par le gouvernement et les caisses nationales. Dans les différentes branches les Conventions d'Objectif et de Gestion organisent l'appauvrissement du service public de Sécurité Sociale : suppression massive d'emplois, fusion d'organismes, baisse des moyens, dégradation des accueils. Pour le personnel, les conséquences sont la réduction des mesures d'avancement et de promotion, une souffrance au travail qui s'accroît.

Concernant les salaires, l'Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale (UNCASS) joue la provocation en annonçant qu'après avoir accordé 0,8% au 1er mai 2010, **il n'y aurait rien d'autre en 2010 et que 2011 serait une année blanche**. Rappelons que le chiffre officiel de l'inflation est de... 1,7%. Cela se passe de commentaires ! Pire encore, l'UNCASS propose de lisser la prime de vacances sur les 10 mois de l'année. Cette mesure en trompe l'œil aboutira dès la 2^{ème} année à une baisse du salaire annuel. Et le ministère souhaite voir réduire les prestations servies par la complémentaire santé !

Face à ce mépris envers le personnel, il est nécessaire d'organiser la riposte. **Une journée de grève et de manifestation nationale à Paris** est proposée par la CGT et par FO pour **le 8 février 2011**. L'Union Fédérale SUD Protection Sociale a décidé de s'associer à cet appel unitaire à la mobilisation et a pris contact avec les fédérations CGT et FO pour signer l'appel commun à la montée sur Paris.

GRP Sécurité : la sous-traitance SNCF en grève

A l'appel des sections syndicales CGT et SUD, le personnel des Centres de Gestion des Appels SNCF Transilien a fait une semaine de grève mi-janvier. Ces salarié-e-s reçoivent les appels des usagers SNCF de toute l'Ile-de-France (accidents, agressions, malaises, etc.), ils doivent ensuite les localiser, guider les personnes en détresse, faire le lien avec les secours ; ils assurent aussi la vidéosurveillance (4500 caméras dans les gares) et servent également de relais aux cheminot-e-s (agents de conduite, contrôleurs/ses, surveillance générale, personnel des gares) intervenant dans ce secteur.

Le personnel des Centres de Gestion des Appels demandait une augmentation des salaires : 1450 euros au lieu de 1200 perçus à ce jour. A noter la délicate intention de la direction SNCF qui a imposé la présence d'un vigile dans les CGA en grève, « pour protéger le matériel » ! Tout aussi scandaleux, ces propos d'un responsable SNCF qui menace : « **la SNCF a de la mémoire, les meneurs ne seront pas repris** »... Il est vrai que ces mêmes responsables SNCF, sans doute gênés par cette grève, avaient fait mettre des affiches « hors service » sur les bornes d'appels dans les gares, et n'avaient pas prévenu les cheminot-e-s que les liaisons radio ne seraient pas assurées.

Comme cela se passe dans de très nombreux secteurs, les patrons de la SNCF sous-traitent de plus en plus d'activité, et ensuite « se lavent les mains » de la situation sociale faite aux salarié-e-s des entreprises privées. Mais lorsqu'il s'agit de combattre une grève, les patrons se retrouvent ensemble. Notre syndicalisme doit prendre en compte ces évolutions qui datent maintenant de plusieurs dizaines d'années : nous ne tombons pas dans le piège de la division. **Unifions tous les salarié-e-s d'un même site intervenant dans le même champ d'activité, quel que soit leur statut, dans le même syndicat !**

Assurance-chômage : des négociations inquiétantes

La prochaine convention de l'assurance-chômage est en cours de négociation, dérogeant à la durée de vie habituelle de trois ans. La dernière convention de février 2009 était signée uniquement par la CFDT. Dans sa logique générale, elle ne répondait en rien aux nécessités de renforcement du système d'indemnisation face à l'explosion du chômage engendrée par la crise économique. Une fois de plus, une partie des organisations syndicales (dont Solidaires) et surtout les associations de chômeurs/ses (AC !, APEIS, MNCP) sont exclues des discussions. La majorité des organisations participant à la négociation, y compris le MEDEF, disent vouloir reconduire, pour deux ans, le dispositif de 2009, alors même que la crise et ses effets sociaux sont loin d'être terminés.

Reconduire les mêmes règles n'est pas acceptable au regard de la désespérance des plus de quatre millions de chômeurs/euses. Cela est même intolérable quand dans le même temps, gouvernement et patronat refusent d'augmenter les impôts des plus aisés, et s'accordent à raboter l'Impôt Sur la Fortune. Prétendre, comme Pierre Méhaignerie (UMP) que le système est un des plus généreux d'Europe, est une contre-vérité ; la France est dans la moyenne européenne. Préconiser la réduction du montant et de la durée d'indemnisation, en arguant de l'oisiveté volontaire des chômeurs/euses, est totalement insupportable.

Il faut imposer une refonte totale du système par :

- Une augmentation des cotisations patronales et une surcotisation pour tout recours aux contrats précaires et au temps partiel imposé.
- Des allocations chômage dès le premier mois de travail, jusqu'au retour à l'emploi, égal au minimum à 80 % du SMIC et plafonné pour les hauts revenus.
- L'augmentation immédiate des minima sociaux.
- L'accès à des formations qualifiantes de longue durée et rémunérées, avec prise en charge des frais de stage.
- La suppression de tout principe de radiation et de suppression des allocations, sauf n cas de maladie (prise en charge par la sécurité sociale).
- La suppression de toutes mesures coercitives d'acceptation d'emplois au rabais préconisées par le principe de « l'offre raisonnable d'emploi ».
- Le retour à un service public de l'emploi avec des agents sous statut public, et avec des moyens conséquents.
- Des élections nationales pour les représentant-e-s des salarié-e-s à L'UNEDIC et le droit de siéger pour les associations de chômeurs/ses.

Commerces parisiens : contre la fuite en avant des horaires

Le Comité de Liaison Intersyndical du Commerce de Paris rassemble les syndicats CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC, SUD et mène depuis des mois une campagne sur les conditions de travail des salarié-e-s du secteur, notamment contre l'extension du travail du dimanche et de nuit. Le comité publie une pétition

Les nocturnes dans nos magasins sont un sujet aussi grave que le travail du dimanche. En ouvrant de plus en plus tard, nos enseignes augmentent nos amplitudes collectives de travail. Il y a 25 ans, tous les commerces fermaient entre 18h30 et 19h. Depuis, c'est la course à l'échalote, à celui qui fermera le plus tard. Chez Virgin ou à la Fnac, chez Franprix ou Monoprix, aux Galeries Lafayette, au Printemps, au BHV ou au Bon Marché, chez H&M, Zara, C&A, chez Décathlon ou Go Sport, toujours la même rengaine : il faut ouvrir toujours plus.

Oui, mais pourquoi ? Quel intérêt trouve-t-on à ouvrir de plus en plus tard ou le dimanche, si la concurrence ouvre aussi ? Comment espérer une augmentation du chiffre d'affaires alors que le pouvoir d'achat des gens n'est pas extensible ? Il faut, nous dit-on, répondre aux besoins des consommateurs. Mais, s'ils ont besoin de magasins qui ouvrent tard ou le dimanche, c'est qu'eux-mêmes rentrent tard du travail !

Et, plus les magasins ouvriront tard, plus ils ouvriront le dimanche et plus les autres professions devront terminer tard et travailler le dimanche : les structures pour accueillir les enfants, les transports, les banques et les organismes financiers, les administrations ouvertes au public sont tous concernés. Surtout, plus ces professions finiront tard et plus les magasins devront ouvrir... encore plus tard. **Et la fuite en avant continuerait jusqu'à ce que les magasins ouvrent 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.**

Les impacts de cette évolution sur la vie des salarié-e-s sont déjà redoutables : nous rentrons trop tard chez nous et cela a des conséquences sur notre vie privée, sur notre santé et nous crée des contraintes matérielles importantes, notamment de transport. De plus, ce travail nocturne ou dominical nous est très souvent imposé. Nos patrons prétendent recourir à des volontaires. Or, s'il peut arriver que des salarié-e-s choisissent de travailler le soir ou le dimanche, ce choix devient vite très contraignant. Et il est très difficile de revenir en arrière.

Nous ne voulons pas que la concurrence entre les magasins se fasse sur le dos des salarié-e-s. Nous demandons qu'à Paris, tous les commerces ferment à 19h30, au plus tard. Ainsi, tous les commerces et tous les salarié-e-s seraient logés... à la même enseigne ! **Signez la pétition pour la réglementation des heures d'ouverture et de fermeture à Paris.**

L'union SNUI SUD Trésor appelle à résister, désobéir

Depuis son apparition dans le paysage administratif, en 2002, l'entretien préalable à la notation est venu bouleverser en profondeur les rapports hiérarchiques comme le rapport au travail. Les chefs de service, pour certains à l'insu de leur plein gré, ont été propulsés au rang de managers, chargés de manier la carotte et le bâton, de sanctionner et de récompenser, dans un cadre budgétaire contraint et sans les marges de manœuvre suffisantes pour valoriser le travail de leurs équipes. Les derniers récalcitrants ont rejoint le rang, non sans user des ficelles que l'administration nous a concédées et en continuant de pester contre la lourdeur du système. Celui-ci a lentement et insidieusement fait basculer les agents dans l'acceptation inconsciente d'une norme qu'ils rejettent pourtant chaque jour.

La technique d'évaluation à partir d'objectifs quantifiés, de punitions et de récompenses en fonction du résultat et du mérite s'ingénie à isoler les agents, à les mettre sous tension, à les dresser les uns contre les autres de manière à sanctionner les prétendus plus faibles. Le résultat : la destruction des collectifs de travail, eux-mêmes mis en concurrence au travers des Plans Annuels de Performance sanctionnés par une prime collective d'intéressement, mais surtout la **destruction des individus, soumis à des formes de pression toujours plus dures et contraints d'en faire toujours plus chaque année.** On imagine avec horreur ce qu'il adviendra si le troisième élément de cette mécanique infernale, la prime de fonction et de résultat, est finalement mis en place !

Les dispositifs à l'œuvre ont produit des effets divers qui vont de la «servitude volontaire» à la peur en passant par le zèle conformiste ou la résignation. Ils ont aussi engendré **des formes dramatiquement individualisées de résistance et de refus subjectifs qui se cachent derrière les longues maladies, les dépressions et plus grave, les suicides sur les lieux de travail.** Ces drames humains ne sont malheureusement pas l'apanage de France Télécom/Orange et si nous voulons éviter qu'ils deviennent un jour celui de la DGFiP, il nous faut entrer collectivement en résistance et désobéir.

Ensemble et partout, désobéissons : détournons les textes débiles, contournons les règles inapplicables, transgressons les consignes absurdes, faisons preuve de mauvaise volonté, mettons en œuvre l'inertie, la dérision et la «grève intérieure», faisons exploser leur matrice et imposons la notre ! Que risque-t-on ? Rien puisque nous allons continuer à faire notre travail comme il devrait être fait ! **Et pour commencer attaquons-nous, dès le début de l'année 2011, au cœur de la machine infernale, l'entretien d'évaluation : boycottons-le !**

Quels sont les risques d'une action qui se veut collective et majoritaire (ni héros, ni martyrs) ?

- ⇒ De froisser la susceptibilité du chef de service avec qui tout se passe bien ? L'action n'est pas tournée contre lui, mais bien contre un système dont lui-même est victime. Imaginez sa position demain quand il devra annoncer à certains de ses agents que, non seulement il ralentit leur avancement et leur carrière mais qu'en plus il réduit leur rémunération ! Il vous sera même reconnaissant de lui éviter des heures d'entretien et de saisie, sans compter la gestion des recours. Il serait même imaginable de l'inclure dans l'action en lui proposant de refuser de procéder aux entretiens...
- ⇒ D'être exclu d'une majoration de note ? Si certains chefs de services ont tenté de sanctionner de la sorte les «boycotteurs», ils ne sont pas légion. En plus, les Commissions Administratives Paritaires sont là pour veiller au grain avec un « argument béton » : l'entretien d'évaluation n'est pas obligatoire.
- ⇒ D'être barré d'une promotion interne ? Là encore les CAP sont là pour rétablir la situation. En plus, quand on fait le ratio entre le nombre de promotions et le nombre de candidats à celle-ci, on s'aperçoit vite que l'étranglement provient plus du volume des plans de qualifications que du bon vouloir d'un chef de service.

Alors que l'administration envisage à terme la suppression de la note chiffrée et l'instauration d'un entretien professionnel obligatoire et annuel, **l'action de boycott devient le moyen idéal pour dire : maintenant ça suffit !**

Précaires dans la Fonction publique

Depuis juin 2010, est engagée à la demande des organisations syndicales une négociation sur la situation des agents non-titulaires, avec le secrétariat d'Etat à la Fonction Publique. Les propositions gouvernementales de décembre 2010 excluent la plupart des contractuels du dispositif de titularisation très limité envisagé. Aucun engagement n'est pris quant au nombre des bénéficiaires. Au lieu de réduire la précarité elles proposent de l'étendre encore en mettant en place un « contrat de projet » sans durée fixée à l'avance, se terminant avec la mission. D'autres dispositions légaliseraient les abus actuels.

Le 17 janvier le ministère de la Fonction publique a concédé une ouverture limitée du dispositif de titularisation aux contractuels à durée déterminée, et renvoyé la discussion sur le contrat de projet en fin de négociation. Ces concessions ont permis la reprise des négociations mais restent très insuffisantes. Pour une issue positive, les organisations syndicales appellent les personnels à se mobiliser et à exprimer leurs attentes sur la base d'une plate forme revendicative commune. **CGT, FSU et Solidaires organisaient le 20 janvier une journée d'action pour soutenir les revendications et pour dire : stop à la précarité dans la Fonction publique !**

